

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N°D2022_12_512 DU 22 DÉCEMBRE 2022

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté d'attribution du Département des Hautes-Alpes pour une première tranche de 110 000 € HT pour 550 000 € de travaux ;
- **Considérant** que la construction d'un Accueil Touristique à sur le site de Bayard constitue l'action principale du plan d'action Espace-Valléen Gap-Tallard-Durance ;
- **Considérant** l'évolution de la surface bâti et l'évolution du montant de la réalisation ;
- **Considérant** l'engagement de la Ville de Gap en faveur d'un développement touristique diversifié ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et du Fond National d'Aménagement de Développement du Territoire (FNADT-CPER), ainsi qu'auprès de la Région SUD au titre de la stratégie Espace-Valléen ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Promouvoir les atouts touristiques de la Ville de Gap grâce à la création d'une Antenne de l'Office de Tourisme, intégrant un espace interactif dédié ;
- Présenter les produits locaux à la vente et un Espace pause/détente ;
- Proposer une aire de détente / pique-nique à l'extérieur.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 1 613 000 € HT.

Article 3 : Plan de financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la Région SUD, et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	MONTANT HT (€)	TAUX (%)
ETAT (FNADT-CPER)	340 000 €	21.08 %
ETAT (DSIL)	100 000 €	6.20 %
RÉGION (Espace Valléen)	200 000 €	12.40 %
DEPARTEMENT (tranche 1)	110 000 €	6.82 %
DEPARTEMENT (tranche 2)	100 000 €	6.20 %
AUTOFINANCEMENT	763 000 €	47.30 %
TOTAL HT	1 613 000 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Ville de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers des organismes financeurs.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 DÉCEMBRE 2023

Le Maire


 Roger DIDIER
 

Transmis en Préfecture le : **27 DEC. 2023**
 Publié ou notifié le : **27 DEC. 2023**

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_12_519
Objet :	Demande de subvention pour la construction d'une maison du terroir sur le site de Bayard
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20231219-D2023_12_519-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231219-D2023_12_519-AI-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13661.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231219-D2023_12_519-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquiescement reçu	27 décembre 2023 à 09h05min27s	Reçu par le MI le 2023-12-27

